



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

CYCLE DROIT BANCAIRE

SESSION 2

ACTUALITE

**DU DROIT DU CREDIT IMMOBILIER
ET DU CREDIT PROFESSIONNEL**

**Jeudi 9 novembre
De 14h00 à 17h00**

**En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets Toulouse
En visio : via zoom**

**Jérôme LASSERRE-CAPDEVILLE
Maître de conférence
Université de Strasbourg**

**90€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Être à jour des évolutions légales et réglementaires intéressant le crédit immobilier et le crédit professionnel
- Être à jour de la jurisprudence intéressant le crédit immobilier et le crédit professionnel
- Savoir où sont les principaux risques pour le banquier prêteur

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Section 1. L'actualité du crédit immobilier

- Champ d'application
- Obligations précontractuelles
- Contenu du contrat
- Conclusion du contrat
- Défaillance de l'emprunteur
- Délai de prescription
- Assurance-emprunteur
- Regroupement de crédits

Section 2. L'actualité du crédit professionnel

- Octroi du crédit
- Remboursement du crédit
- Rupture du crédit
- Crédit-bail
- Affacturage
- Cession Dailly
- Lettre de change et billet à ordre
- Aval
- Autres

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2(Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)